



**Bruxelles, le 17 juillet 2017  
(OR. en)**

**11155/17**

**MAMA 144  
CFSP/PESC 671  
RELEX 642  
LIBYE 7**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 17 juillet 2017

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 11153/17 MAMA 143 CFSP/PESC 670 RELEX 641 LIBYE 6

---

Objet: Conclusions du Conseil sur la Libye  
- Conclusions du Conseil (17 juillet 2017)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur la Libye, adoptées par le Conseil lors de sa 3516<sup>e</sup> session, tenue le 17 juillet 2017.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA LIBYE

**Conseil des affaires étrangères, 17 juillet 2017**

1. L'UE reste fermement attachée à un processus politique inter-libyen inclusif et se félicite vivement de la nomination, en tant que nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, de Ghassan Salamé, dont le rôle de médiateur, fondé sur l'accord politique libyen, sera central. L'UE continuera de coopérer étroitement avec la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL), et elle encourage l'Organisation des Nations unies à intensifier ses efforts pour contribuer à la stabilisation de la Libye et à la réconciliation nationale, pour fournir une aide humanitaire et pour aider le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de répondre aux besoins de tous les Libyens. L'UE remercie Martin Kobler pour les efforts qu'il a déployés sans relâche pendant son mandat.
2. Rappelant la résolution 2259 du Conseil de sécurité des Nations unies et les résolutions qu'il a adoptées par la suite, l'UE réaffirme qu'elle soutient résolument l'accord politique libyen, ainsi que le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale, dirigé par le Premier ministre Fayez Sarraj, qui ont été mis en place au titre dudit accord comme les seules autorités gouvernementales légitimes du pays. L'UE se félicite des efforts déployés actuellement pour aplanir les dissensions politiques et invite la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État à faire avancer les consultations sur les quelques modifications à apporter à l'accord politique libyen, qui reste le cadre de référence pour un règlement de la crise libyenne, afin de le rendre plus inclusif et de le mettre pleinement en œuvre. À cet égard, l'UE insiste sur l'importance que revêt la participation des femmes, de la société civile et des acteurs locaux au processus politique. Elle invite par ailleurs l'Assemblée constituante à mener à bien son mandat dès que possible afin qu'une nouvelle constitution soit approuvée et soumise à référendum, ainsi que le prévoit l'accord politique libyen.

3. Les violences récentes menacent la stabilité de la Libye. L'UE est convaincue que la crise libyenne ne saurait être réglée par le recours à la force. Elle condamne les discours incendiaires et les attaques qui ont entraîné la perte de vies humaines ces derniers mois. L'UE appelle l'ensemble des groupes armés à s'abstenir de tout acte de violence, à prendre l'engagement de se démobiliser et à reconnaître les autorités investies par l'accord politique libyen comme les seules autorités en droit de contrôler les forces de défense et de sécurité de la Libye. Les négociations devraient conduire à l'unification des forces libyennes de toutes les régions en vue de la mise en place d'une architecture de sécurité nationale contrôlée par les autorités civiles, qui soit à même d'exercer un contrôle sur les frontières et de lutter contre le terrorisme, la prolifération d'armes, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et de rétablir la sécurité dans tout le pays. L'UE salue les évolutions positives intervenues en ce qui concerne la garde présidentielle.
4. L'UE condamne les violations répétées de l'embargo des Nations unies sur les armes et demande instamment à tous les membres de la communauté internationale de respecter pleinement l'ordre juridique international, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Libye, et d'appuyer conjointement la médiation des Nations unies. L'UE rappelle en outre l'obligation qui incombe à la Libye de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale en application de la résolution 1970 du Conseil de sécurité.
5. L'UE déplore la persistance des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire, et est préoccupée par la situation humanitaire en Libye, où 1,3 million de personnes ont besoin d'une assistance. Elle demande que les organisations d'aide humanitaire puissent accéder sans entrave aux populations dans le besoin, et appelle au respect du droit international humanitaire. Par ailleurs, l'UE souligne qu'il est nécessaire de mettre fin à l'impunité et de promouvoir des mesures visant à protéger contre la violence et à apporter aide et protection aux victimes de toutes les formes d'exploitation, quel que soit leur statut, et elle demande un soutien accru de la part des donateurs pour contribuer à répondre aux besoins humanitaires de la population touchée par le conflit.
6. L'UE salue les efforts déployés par les pays voisins et les organisations régionales pour appuyer l'action des Nations unies. Elle contribue également à ces efforts par sa participation au Quatuor sur la Libye (UE, ONU, UA et LEA), dont les membres sont convenus de dynamiser le processus politique lors des réunions qu'ils ont tenues le 18 mars au Caire et le 23 mai à Bruxelles. Il est essentiel que tous les efforts déployés au niveau régional et international soient bien coordonnés et que tous les partenaires internationaux coopèrent pour garantir un règlement rapide de la crise libyenne.

7. L'UE salue la hausse récente de la production pétrolière et invite le gouvernement et la Compagnie pétrolière nationale (National Oil Company) à continuer de faire en sorte que l'exploitation de la richesse pétrolière bénéficie à tous les Libyens. Elle condamne toutes les tentatives d'entités non placées sous l'autorité du gouvernement d'entente nationale qui vise à exporter illégalement du pétrole, y compris des produits pétroliers raffinés, et réaffirme qu'elle est déterminée à faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies en la matière. L'UE demande instamment à toutes les institutions libyennes, y compris les institutions financières et économiques, de reconnaître la seule autorité du gouvernement d'entente nationale. Elle invite les autorités libyennes à mettre en œuvre les réformes financières, monétaires et budgétaires arrêtées dans le cadre du dialogue économique et préconisées par les institutions financières internationales afin d'éviter une crise économique plus grave, de réduire les dépenses publiques inutiles et d'améliorer la fourniture de services de base pour répondre aux besoins les plus urgents de la population libyenne. L'UE estime par ailleurs qu'il est important d'aider les municipalités à assurer la fourniture de services essentiels aux citoyens libyens.
8. L'UE demeure préoccupée par la persistance de la menace que fait peser le terrorisme sur la Libye et appelle à poursuivre les efforts afin d'aider le pays à lutter contre cette menace. Elle exhorte tous les Libyens à s'unir contre le terrorisme, insiste sur l'importance que revêt la prévention et réaffirme son soutien à la Libye dans sa lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme.
9. L'UE est vivement préoccupée par la traite et le trafic opérés via la Libye – de migrants, d'armes, de drogues et de produits pétroliers. Ces activités illégales entravent l'action menée pour rétablir l'ordre public et constituent une menace pour la Libye et les pays voisins. L'UE et ses États membres œuvrent avec les autorités libyennes au démantèlement de ces activités illégales, dans le cadre du travail accompli avec les garde-frontières et les garde-côtes et des efforts déployés avec la communauté internationale pour lutter contre les réseaux criminels qui tirent profit du trafic de migrants et de la traite des êtres humains. La question des migrations irrégulières reste un sujet particulièrement préoccupant.

L'UE aidera la Libye à renforcer ses capacités de contrôle à ses frontières, y compris dans le sud, conformément au droit international, en sus des efforts que l'UE déploie plus largement pour renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit afin de réduire sensiblement la pression migratoire aux frontières terrestres de la Libye et des pays voisins. L'UE continuera à coopérer avec les pays du G5 Sahel, notamment par des contributions des missions PSDC et un soutien financier à la force conjointe du G5 Sahel. L'UE poursuivra son action pour aider à améliorer la gestion des frontières tant maritimes que terrestres par les autorités libyennes.

10. Soulignant l'importance de ces deux missions, le Conseil salue le renouvellement du mandat de l'EUBAM Libya et prendra sous peu une décision concernant la prolongation de l'opération Sophia. Ces missions contribuent à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, de la stratégie globale de l'UE concernant les migrations sur la route de la Méditerranée centrale et de la réforme du secteur de la sécurité en Libye. Conformément à son mandat principal, l'opération Sophia continuerait à démanteler le modèle économique des passeurs et des trafiquants en mer, dans le respect du droit international, ce à quoi contribue notamment la formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne, en particulier sur les questions de droit international humanitaire, de droits de l'homme et d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil salue la décision de mettre en place un mécanisme de suivi destiné à évaluer l'efficacité des actions de formation. L'opération Sophia continuerait en outre de décourager la contrebande d'armes et d'intensifier la collecte de renseignement sur les activités de trafic et de contrebande au sens large, dans le respect des dispositions de la résolution 2326 du Conseil de sécurité des Nations unies, et contribuera ainsi à améliorer le niveau général de sûreté maritime en Méditerranée centrale, par l'échange de renseignements avec les agences compétentes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI). Le Conseil souligne qu'il importe de constituer en temps utile des forces suffisantes pour permettre à l'opération Sophia de s'acquitter de son mandat.

L'EUBAM Libya continuera d'apporter progressivement son aide et son soutien aux autorités libyennes pour la gestion des frontières, y compris dans le sud de la Libye, ainsi qu'en matière de maintien de l'ordre et de justice pénale, et planifiera une éventuelle mission PSDC civile dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, en coopérant étroitement avec la MANUL et en contribuant à son action. Elle continuera d'œuvrer à l'établissement d'une présence légère à Tripoli, pour autant que les dispositifs appropriés en matière de sécurité soient en place.

L'UE reste déterminée à poursuivre le démantèlement du modèle économique des passeurs et des trafiquants d'êtres humains. À cet égard, elle est également convenue, ce jour, d'instaurer des restrictions à l'exportation vers la Libye de certains produits susceptibles d'être utilisés pour faciliter le trafic de migrants et la traite des êtres humains, notamment les canots gonflables et les moteurs hors-bord. L'UE examinera comment étendre au-delà de ses frontières la restriction frappant l'accès des passeurs et des trafiquants à ces produits.

11. L'UE réaffirme son attachement aux mesures restrictives existantes. Elle rappelle être prête à les abroger si les conditions nécessaires à leur application ne sont plus remplies et à adopter de nouvelles mesures contre des personnes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du pays, notamment en entravant ou en compromettant la réussite de la transition politique en Libye. De même, l'UE est prête à agir contre ceux qui sont responsables d'atteintes graves aux droits de l'homme. À cet égard, elle est prête à examiner des possibilités d'étendre les mesures restrictives aux passeurs et aux trafiquants d'êtres humains.
12. Le Conseil salue la présentation par la Commission de son plan d'action concernant des mesures visant à soutenir l'Italie, à réduire la pression le long de la route de la Méditerranée centrale et à accroître la solidarité, l'objectif étant de rechercher activement des solutions permettant de réduire sensiblement le nombre croissant de réfugiés et de migrants.

L'UE condamne les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises contre des réfugiés et des migrants et demande instamment aux autorités libyennes d'intensifier leurs efforts afin d'accroître le respect des droits de l'homme de ces personnes, de renforcer leur protection conformément au droit international, et notamment au droit international humanitaire, d'améliorer l'accès des organisations humanitaires aux centres de détention pour migrants ainsi que les conditions qui règnent dans ces centres. En outre, l'UE demande instamment aux autorités libyennes d'éviter que des migrants continuent de périr en mer, de garantir une assistance et une orientation adéquates, de rechercher des solutions autres que la détention et d'accroître l'aide au retour volontaire, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment les migrants sauvés en mer. À cet égard, l'UE continuera de coopérer avec les organismes liés aux Nations unies, en particulier l'OIM et le HCR, afin de réduire les souffrances des réfugiés et des migrants et de leur apporter une assistance, et avec le PNUD et l'UNICEF, entre autres, en matière de stabilisation des communautés.

L'UE se félicite de l'adoption rapide du programme pour la Libye doté d'une enveloppe de 90 millions d'euros et de la passation du contrat y afférent au titre de son fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique/volet "Afrique du Nord", qui est déjà mis en œuvre conjointement avec les États membres et les organismes des Nations unies afin de renforcer la protection des réfugiés et des migrants et de favoriser le développement local au bénéfice tant des populations locales que des migrants. L'UE continuera de recourir à toutes les ressources mises à disposition au titre du fonds fiduciaire pour l'Afrique/volet "Afrique du Nord", conformément aux objectifs déjà définis.

---